

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE

24 JUIL. 2012

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Juillet (19/07/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,  
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,  
Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. MOTHE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,  
M. Gérard CHOUKOU (représenté par Mme STOCCO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. le Maire), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS** :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers municipaux**.

Madame Martine DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

**19 – 19 Juillet 2012**

**CONVENTION ASSISTANCE VILLE DE MOISSAC SUR LE THEME DES INCIVILITES**

Rapporteur : Madame Benech

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, art 5 portant création du Fonds interministériel de prévention de la délinquance destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre de plan de prévention de la délinquance,

**Vu** l'article 3 du décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-14 à L. 121-17,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-2,

**Considérant** qu'une convention entre l'acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et la Commune de Moissac relative à l'attribution d'une subvention au titre de la construction d'un observatoire des incivilités et d'une cellule de veille éducative est intervenu en vue de financer une partie de cette action,

**Considérant** que le Cabinet ISRC a été mandaté par la commune de Moissac dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour effectuer une assistance à la Ville de Moissac sur le thème des incivilités,

Dans ce cadre, Monsieur le Maire soumet la convention à intervenir entre ISRC et la commune de Moissac pour la mise en œuvre de la prestation d'assistance d'un montant de 9209,20 TTC.

La présente convention a pour objet de déterminer les objectifs et les modalités d'exécution de l'assistance de la ville de Moissac et de son CLSPD sur le thème des incivilités, les conditions de rémunération de ladite prestation. La présente convention est conclue de juillet 2012 à décembre 2012.

Monsieur le Maire, après en avoir fait lecture, soumet à l'approbation du Conseil Municipal ladite convention.

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
par 28 voix pour, 1 contre (M. Roquefort) et 1 abstention (Mme Rollet)**

**ACCEPTE** les termes de la présente convention

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention

**AUTORISE** Monsieur le Maire à imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget.



Pour copie conforme  
Moissac le 20 juillet 2012  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal.

# Convention assistance Ville de Moissac sur le thème des incivilités

Entre les soussignés :

Indépendant Social Risk Consulting, ci-après dénommé IRSC  
EURL  
16 Rue Henri de Bournazel  
47300 Villeneuve sur Lot  
Représentée par Madame Patricia Boudou, Gérante  
N°SIRET : 515 026 607 00017  
D'une part,

Et  
Mairie de Moissac  
3, place Roger Delthil  
82 200 Moissac  
Représenté par Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire de Moissac  
D'autre part,



Considérant que le Cabinet ISRC a été mandaté par la commune de Moissac dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour effectuer une assistance à la Ville de Moissac sur le thème des incivilités.

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : objet

La présente convention décrit les conditions d'exécution de l'assistance de la ville de Moissac et son CLSPD sur le thème des incivilités.

L'objectif de cette prestation se divisera en 2 étapes suivantes :

### - **Première étape : Bilan de l'existant sur le thème « incivilité »**

Dans un **premier temps**, il est essentiel de pouvoir obtenir une photographie de la situation sur la ville de Moissac permettant ainsi d'élaborer un état des lieux de la question des incivilités sur ce territoire. Pour cela, le cabinet ISRC propose de mener une **analyse quantitative et qualitative** à travers une analyse documentaire des différentes données fournies par le CLSPD :

Ainsi, le cabinet ISRC se propose, outre l'**analyse documentaire** des données fournies par le CLSPD, de repérer les particularités de la ville de Moissac en matière d'incivilité en établissant :

- ⊗ une **analyse quantitative descriptive** des données chiffrées recueillies en matière d'incivilités si cela est possible
- ⊗ une **analyse qualitative** des données chiffrées
- ⊗ **des entretiens semi-directifs** menés auprès des acteurs locaux, d'élus, d'associations, de services de l'Etat
- ⊗ des déplacements sur les lieux décrits comme très incivils pour **observation directe** (*car les incivilités sont le plus visible au cœur de l'espace public*)
- ⊗ une étude approfondie entre les incivilités dans l'espace public et les incivilités dans un établissement public.

Ce travail sera mené en respectant une **double entrée : territoriale** (la commune de Moissac, espace public et établissement public) et **thématique** (intégrant l'ensemble des domaines concernés par les incivilités : social, éducation, santé, sécurité, travail, transports, logement).

**- Etape 2 : Définir avec le CLSPD la notion d'incivilité : travail avec le groupe de travail CLSPD**

Afin de travailler en harmonie sur les questions « d'incivilité », il est essentiel pour le groupe de travail de savoir de quoi on parle ? Et d'avoir une même définition de ce terme ? C'est pourquoi le Cabinet ISRC aidera le groupe de travail à donner une définition des incivilités au regard de :

- ☞ ses connaissances théoriques et historiques du terme « incivilité » et son évolution sociologique
- ☞ ses ressources documentaires
- ☞ sa capitalisation d'expériences à travers des fiches opérationnelles d'actions menées dans le cadre de politique de la ville et de prévention de la délinquance sur le thème « petite délinquance et incivilité »
- ☞ sa connaissance des dispositifs ou protocoles d'incivilités
- ☞ sa capacité d'écoute et d'analyse des approches des partenaires
- ☞ sa capacité d'animation du groupe de travail
- ☞ sa capacité à traduire la demande commune du groupe de travail
- ☞ sa capacité d'accompagnement du groupe de travail à faire émerger une définition commune du terme incivilité afin d'avoir une vision collective et partagée des incivilités à traiter.

Est annexée à cette convention la proposition et devis établis pour cette assistance.

**Article 2 : publics visés par la convention**

Cette prestation est inscrite au sein des actions de prévention de délinquance menées au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Moissac.

**Article 3 : modalités et interventions**

Nature des prestations fournies par le cabinet ISRC :

- Assistance et aide méthodologique
- Collaboration avec la coordonnatrice CLSPD
- Observation sur le terrain
- Construction outil d'analyse
- Recherche et analyse documentaire
- Elaboration de modèles d'entretien
- Analyse de terrain (prise de contact, observation de terrain, entretien, analyse des entretiens...)
- Aide à l'élaboration et à la rédaction de l'étude
- Soutien logistique
- Elaboration et animation des réunions de travail du groupe de travail CLSPD
- Fournitures de support pédagogique
- Remise d'un bilan de l'existant

**Article 4 : durée**

La présente convention est conclue de juillet 2012 à décembre 2012 et selon les conditions prévues à l'article 1.

**Article 5 : Anonymat et confidentialité**

La société ISRC s'engage à garantir l'anonymat des partenaires et se soumet au droit de réserve concernant les informations recueillies.

### Article 6 : financement

Pour la réalisation de la présente prestation d'assistance à la ville de Moissac sur le thème des incivilités, la mairie de Moissac s'engage à verser à la société IRSC, le montant de la prestation d'assistance de **9209,20 TTC en 2 fois après service fait** selon les dispositions définies ci-dessous:

Désignation	QTE en jours de travail	P.U. H.T.	Montant HT	TOTAL TTC
- Bilan de l'existant sur le thème « incivilité » analyse quantitative analyse qualitative (entretiens semi-directifs + observation sur site, etc.) analyse documentaire Analyse et rédaction d'une étude de l'existant sur les incivilités sur la ville de Moissac	9	700,00 €	4 200,00 €	5 023,20 €
- Définir avec le CLSPD la notion d'incivilité Aide à la définition Assistance à une définition commune Animation du groupe de travail et élaboration des documents de travail	3	700,00 €	2 100,00 €	2 511,60 €
Préconisations et esquisses d'un plan d'action de lutte contre les incivilités et mise en place d'une cellule de veille dans le cadre du CLSPD <i>L'ensemble du devis comprend les frais de déplacement et les frais divers liés à cette mission d'assistance (reprographie, élaboration des documents de travail, les déplacements et les frais annexes)</i>	2	700,00 €	1 400,00 €	1 674,40 €
	11 jours	Total TTC	7 700,00 €	9 209,20 €

L'EURL ISRC établira **2 factures au cocontractant** au terme d'une part du bilan d'un montant de **5023,20€TTC (Cinq mille vingt trois euros et vingt centimes)** et d'autre part sur le travail de définition et de préconisation sur les incivilités de la ville de Moissac d'un montant de **4186€TTC (Quatre mille cent quatre vingt six euros)**. Dont la totalité de la somme correspond à **9209,20€TTC (Neuf mille deux cent neuf euros et soixante centimes)**.

Cette somme est versée au compte ouvert au nom de la société ISRC dans un délai maximum de 30 jours à compter de la dernière prestation de sous-traitance, soit par virement, soit par chèque à l'ordre de l'EURL ISRC.

A EURL Independant Social Risk Consulting (ISRC)  
Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes  
**Agence Centre ville**  
19 BLD BERNARD PALISSY

47300 VILLENEUVE SUR LOT  
Références bancaires :  
Code banque : 13335  
Code guichet : 00301  
Numéro de compte : 08000368222  
Clé : 51

**Article 7 : Divers**

De manière régulière, la société ISRC s'engage à établir et à communiquer à madame Duplex-Reynes, Coordonnatrice CLSPD de la ville de Moissac, toutes informations et conseils relative à cette assistance.

**Article 8 : Différend**

En cas de différend dans l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, les deux parties rechercheront une solution amiable. A défaut, elles porteront le litige devant la juridiction compétente.

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour la durée visée à l'article 1  
Fait en deux exemplaires originaux, le 11 juillet 2012

Pour l'EURL Independant Social Risk Consulting, Mademoiselle Patricia Boudou, gérante de la société.

Pour la Mairie de Moissac, Monsieur le Maire Jean-Paul NUNZI, Maire de Moissac

*La présente convention comporte 4 pages*

## Independant Social Risk Consulting

SARL ISRC

Capital 5000€ - N°intracommunautaire FR 07515026607

16 Rue Henri de Bournazel

47300 Villeneuve sur Lot

Téléphone : 06 75 49 03 19

E-mail : parida.boudou@orange.fr

N° SIRET: 515 139 889 00015

Monsieur Le maire de Moissac

Mairie de Moissac

3, place Roger Delthil

82 200 Moissac

### Devis N°2012-001 : 17 mars 2012

REF	Désignation	QTE <small>en jours de travail</small>	P.U. H.T.	Montant HT	TOTAL TTC
2012-001	<b>Assistance ville de Moissac /CLSPD</b> <b>Thème : Incivilités</b>				
	- Bilan de l'existant sur le thème « Incivilité » analyse quantitative analyse qualitative (entretiens semi-directifs + observation sur site, etc.) analyse documentaire Analyse et rédaction d'un étude de l'existant sur les incivilités sur la ville de Moissac	6	700,00 €	4 200,00 €	5 023,20 €
	- Définir avec le CLSPD la notion d'incivilité Aide à la définition Assistance à une définition commune Animation du groupe de travail et élaboration des documents de travail Préconisations et esquisses d'un plan d'action de lutte contre les incivilités et mise en place d'une cellule de veille dans le cadre du CLSPD	3	700,00 €	2 100,00 €	2 511,60 €
		2	700,00 €	1 400,00 €	1 674,40 €
<i>L'ensemble du devis comprend les frais de déplacement et les frais directs liés à cette mission d'assistance (géographique, élaboration des documents de travail, les déplacements et les frais annexes)</i>					
		11 jours	Total TTC	7 700,00 €	9 209,20 €